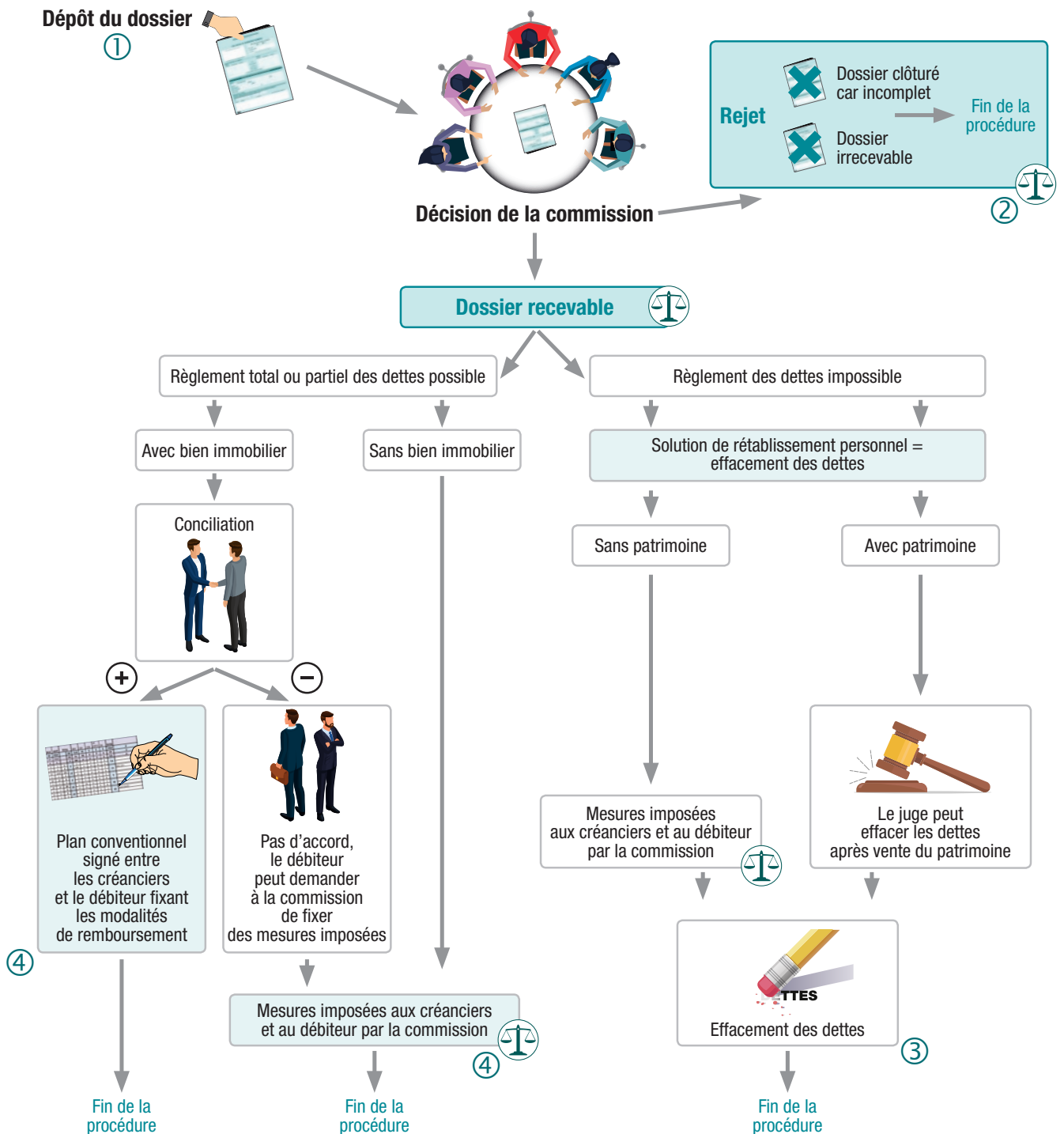


Traitement du surendettement



LÉGENDE

- ⚖ Vos créanciers et vous-même avez la possibilité de contester la décision de la commission devant le juge
- ① Vous êtes inscrit au Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) pour la durée de la procédure
- ② Vous êtes radié du FICP au titre du surendettement
- ③ Vous êtes inscrit au FICP pour 5 ans
- ④ Vous êtes inscrit au FICP pour la durée des mesures (7 ans maximum)